

**Idex Sorbonne Universités
Pour l'Enseignement et la Recherche (SUPER)**

Bourses de mobilité internationale de Sorbonne Universités

Notice explicative

Contexte

A l'interface des **secteurs de la vie de campus et des relations internationales** de Sorbonne Universités et dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'Idex SUPER, Sorbonne Universités met en place un programme de bourses de mobilité internationale.

Objectifs

Conformément aux orientations définies dans le projet d'Idex SUPER mis en œuvre par Sorbonne Universités, les bourses de mobilité internationale de Sorbonne Universités visent les objectifs suivants :

- Appui à l'**internationalisation de la formation et de la recherche (L, M, D)**
- Soutien à la mise en place des **Collèges de Sorbonne Universités** (Collège des Licences de la Sorbonne, Collège doctoral de la Sorbonne)
- Encouragement à la **réciprocité et à l'équilibre** des partenariats internationaux en soutenant la mobilité entrante et sortante
- **Structuration des partenariats** en privilégiant les **programmes internationaux** contribuant à pérenniser les collaborations, en particulier vis-à-vis des zones géographiques cibles de l'Idex.
- Accroissement du **rayonnement international** de Sorbonne Universités et de son **attractivité**

Financement

Les bourses pourront être attribuées en appliquant la grille indicative ci-dessous, en fonction de l'origine géographique et de la destination des bénéficiaires, ainsi que du coût de la vie sur place :

Taux		Bourse de voyage	Bourse de vie (montant mensuel)
1	1.A	400 €	200 €
	1.B	400 €	500 €
	1.C	400 €	900 €
2	2.A	800 €	200 €
	2.B	800 €	500 €
	2.C	800 €	900 €
3	3.A	1000 €	200 €
	3.B	1000 €	500 €
	3.C	1000 €	900 €

La durée de chaque bourse est de **1 à 12 mois**.

Eligibilité

Les projets de mobilité (notamment échanges, doubles diplômes, stages et séjours de recherche dans le cadre d'une collaboration scientifique) impliquant des étudiants de tous niveaux (L, M, D) et de toutes disciplines sont éligibles.

Pour le niveau D, cette aide à la mobilité ne se substitue pas au financement dont peut bénéficier le doctorant pour effectuer sa thèse ; elle constitue un soutien complémentaire pour couvrir les frais additionnels liés à la mobilité internationale et peut prendre la forme de frais de déplacement (transport et séjour). Les demandes portant sur des programmes doctoraux internationaux ou des collaborations scientifiques impliquant des doctorants seront privilégiées. Les demandes individuelles de doctorants ne sont pas éligibles.

Pourront bénéficier des bourses de mobilité internationale de Sorbonne Universités :

En mobilité sortante :

- Les étudiants inscrits dans un établissement membre de Sorbonne Universités (Paris-Sorbonne, UPMC, UTC, INSEAD, MNHN) et participant à un programme international avec une institution partenaire à l'étranger.

En mobilité entrante :

- Les étudiants étrangers admis dans une formation diplômante dispensée par une des institutions membres de Sorbonne Universités.
- Les étudiants étrangers participant à un programme / projet international avec une institution membre de Sorbonne Universités.

Les projets de mobilité internationale de courte durée (inférieure à 1 mois) peuvent le cas échéant faire l'objet d'une demande dans le cadre du programme « [Ecoles Internationales](#) » de Sorbonne Universités, sous réserve de répondre aux objectifs et aux critères d'éligibilité de ce programme.

Critères

Seront prioritaires dans l'attribution des financements les projets contribuant à la réalisation des objectifs internationaux de l'Idex SUPER à savoir :

- 1) Les programmes de coopération structurants : doubles diplômes et co-diplômes, mobilités faisant l'objet d'une validation par l'établissement d'origine de l'étudiant (obtention d'ECTS ou de crédits de l'établissement partenaire à l'étranger), participation à des projets de recherche internationaux.
- 2) Les projets s'intégrant à d'autres volets de l'action de Sorbonne Universités, en particulier la mise en place du Collège des Licences de la Sorbonne, qui intègre l'« internationalisation » parmi les axes de son appel à projets 2014 et celle du Collège doctoral de la Sorbonne.
- 3) Les projets faisant l'objet d'un cofinancement par une institution partenaire (université ou institution étrangère, organisation internationale, partenaire industriel ou donateur) ou par le laboratoire (pour la mobilité internationale des doctorants)
- 4) Les projets portant sur une des zones géographiques cibles de l'IDEX (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Etats-Unis, Europe, Abou Dhabi, Inde, Singapour)
- 5) Les projets répondant à l'objectif d'internationalisation des masters tel que défini dans le projet d'Idex SUPER

Pour être sélectionnés, les projets devront porter sur des bourses de mobilité qui ne viennent pas se substituer à d'autres opportunités existantes de soutien à la mobilité internationale.

Procédure

Chaque établissement membre fera connaître à Sorbonne Universités ses projets et ses objectifs sous forme de fiche-projet, à renseigner dans le formulaire en ligne.

Ces fiches ne correspondent pas à une candidature individuelle mais à un projet de soutien à la mobilité internationale pour une catégorie d'étudiants donnée dans le cadre d'un programme international (exemple : soutien à la mobilité entrante des étudiants de master indiens à l'UTC, soutien à la mobilité sortante des étudiants de l'UPMC dans le cadre du double diplôme de master XXX avec l'université xxx, soutien au programme doctoral international du Muséum avec l'université xxx...)

Chaque fiche projet précisera, pour un projet, le nombre de bourses demandées, le taux, la durée, l'action internationale dans le cadre de laquelle la demande de bourses s'intègre (programme d'échange, projet de recherche internationale, double diplôme...), les critères d'attribution propre à chaque projet (excellence, critères sociaux...).

Au sein de chaque établissement, les fiches projets proposées seront centralisées par le service compétent (contact), qui les transmettra de façon groupée à la Direction International de Sorbonne Universités.

Un comité de sélection, composé de représentants des Comités de référents de Sorbonne Universités et de membres du Sénat académique établira la liste des fiches projets retenues et le montant du financement attribué.

Le comité de sélection veillera à retenir les projets les plus en cohérence avec la stratégie internationale de Sorbonne Universités et les objectifs de l'Idex SUPER.

La gestion des candidatures pour chaque type de bourse retenu et la gestion administrative et financière sera assurée au niveau de chaque établissement membre de Sorbonne Universités, par le service compétent.

Engagement des établissements

Les établissements bénéficiaires de bourses de mobilité internationale de Sorbonne Universités s'engagent à faire apparaître, sur tous les supports de communication utilisés pour promouvoir et gérer ces bourses :

- Le logo de Sorbonne Universités
- Le logo « Investissements d'Avenir »
- L'appellation « Bourses de mobilité internationale de Sorbonne Universités »

Calendrier

Ouverture du second appel à « fiches de bourses » : 29 septembre 2014

Clôture de l'appel à projets : 16 novembre 2014

Décision d'attribution des financements par le Comité de sélection et publication des fiches retenues sur le site de Sorbonne Universités : Décembre 2014

Début de la période des mobilités à l'étranger : Janvier 2015